

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/SEPT/144	OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « AQUALUDE » EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2018
Date du conseil municipal 24/09/2018	
Date de la convocation 17/09/2018	
Date de l'affichage 01/10/2018	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 17 septembre 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Danièle BOUDET, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Didier MOREAU représenté par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Stéphanie CHARRET
- Anne-Marie OLAS représentée par Danièle BOUDET
- Charles MURAT représenté par Roger CIPRÈS
- Virginie SALITRA représentée par Mehdi BENSALÈM
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Michel VEUX représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Pascal HUE représentée par Alain VELLER
- Monique DEVILAINE représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Serge SAUSSIÈRE représenté par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI
- Malik TOUATI

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article 1802-21-158-144-DE du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
0757170301201802120158-144-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2018/JUIL/119 ne date du 2 juillet 2018 relative à la décision modificative n°1 au budget annexe du centre aquatique « Aqualude » en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018,

VU la délibération n°2018/AVR/059 du Conseil municipal en date du 9 avril 2018 approuvant le budget annexe du centre aquatique « Aqualude » pour l'année 2018,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'annuler et de modifier la décision modificative n°1 votée le 2 juillet 2018 au budget annexe du centre aquatique « Aqualude » en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement et d'investissement,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (26),

ARTICLE 1:

DIT que l'article 1 de la décision modificative n°1 au budget annexe du centre aquatique « Aqualude » est annulé et remplacé par les modifications de crédits en dépenses et recettes tels qu'il ressort des tableaux ci-annexés à la présente:

DECISION MODIFICATIVE N°2

Budget annexe Centre Aquatique 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 023	Virement à la section d'investissement	6 000,00 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	6 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2

Budget annexe Centre Aquatique 2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	6 000,00 €
	TOTAL Recettes de fonctionnement	6 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180927-D-2018-144-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

DECISION MODIFICATIVE N°2
Budget annexe Centre Aquatique 2018
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 21	Immobilisations corporelles	6 000,00 €
2183	Matériel informatique	6 000,00 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	6 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2
Budget annexe Centre Aquatique 2018
RECETTES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	6 000,00 €
	TOTAL Recettes d'investissement	6 000,00 €

ARTICLE 2 :

DIT que cette décision vient modifier le budget annexe du centre nautique Aqualude de l'année 2018 en section de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 septembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180927-D-2018-144-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

